



# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	8 877 552,43	4 663 031,83
<b>FONCTIONNEMENT</b>	16 766 321,05	19 087 958,01
<b>TOTAUX</b>	<b>25 643 873,48</b>	<b>23 750 989,84</b>

## INTRODUCTION :

Ce compte administratif a été établi sur la base de l'exécution obtenue du compte de gestion 2023.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2023 (Compte 002) :

**Excédent de 6 523 297,90 € qui basculera sur le compte 2024. Celui ci est en nette hausse du fait du résultat positif de la section de fonctionnement de 2 321 636,96 euros**

#### Chapitre 013 : Atténuation des charges de personnel.

Y figurent les remboursements de charges de personnel décès, maladie, les mises à disposition et les contrats aidés;

Le montant prévu en 2023 était de 200 000 € pour un niveau définitif à hauteur de 276 747,37 euros.

Ce surplus est essentiellement dû aux remboursements du capital décès de plusieurs agents.

#### Chapitre 70 : Vente de produits.

A ce chapitre figurent toutes les recettes issues des régies relatives au domaine public et aux services : les concessions funéraires, ventes de caveaux, de columbarium, les droits d'entrée à la piscine, la cantine, la crèche, le centre aéré ...

Le montant prévu en 2023 était de 400 000 €, le niveau atteint est de 578 853,76 euros bien au delà de la prévision. Celle ci s'explique notamment par les nombreuses régularisations de recettes des années antérieures et par une bonne fréquentation des services publics proposés par la commune.

#### Chapitre 73 : Impôts et taxes.

La prévision s'établissait à hauteur de 9 930 396 euros et l'exécution est très proche avec un montant de 9 947 406,38 euros.

#### Chapitre 74 : Les dotations et participations.

Le montant prévu sur la commune était de 7 673 209 euros pour une réalisation à hauteur de 8 166 559,85 euros. Si les régularisations expliquent une partie du surplus, de nombreuses recettes annexes non inscrites au primitif expliquent ce différentiel. La complexité de ce compte réside notamment dans sa prévision à une période de l'année où nous n'avons pas encore toutes les notifications.

#### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Le montant était évalué en 2023 à 85 000 € pour une exécution à hauteur de 116 629,96 euros. Cette hausse s'explique également par les nombreuses régularisations.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### **Chapitre 011 : Charges de gestion courante.**

A ce chapitre figurent toutes les dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux , que l'on retrouve catégorisées selon les piliers des villes du programme de Raismes 2032 (cf Règlement Budgétaire et Financier)

Les dépenses concernent donc de la tranquillité publique à la culture, de l'entretien du patrimoine à celui des espaces verts et de la gestion différenciée, des activités petite enfance et scolarité aux seniors ...

Il comprend également la fourniture et le paiement des différents fluides (électricité, gaz etc.).

**Le montant total réalisé est de 4 386 763,71 euros assez proche de la prévision à hauteur de 4 441 852 euros.**

### **Chapitre 012 : Charges de personnel.**

L'exécution des charges de personnel est légèrement en deçà de la prévision (95%) qui était de 9 806 000 euros pour une exécution à hauteur de 9 296 628,94 euros. Celle ci s'explique en partie par plusieurs vacances de postes sur l'année.

### **Le Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.**

Figurent à ce chapitre d'une part, les indemnités et frais de mission et de formation des élus municipaux, et les subventions et participations aux associations et divers organismes d'autre part.

**Le montant total du chapitre prévu était de 1 593 906€ pour une exécution quasiment totale à hauteur de 1 585 763,88 euros**

### **Chapitre 66 : Charges financières.**

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts d'emprunt pour un montant de 359 921,78 € contre 383 672 euros prévus au primitif.

### **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements et provisions.**

Le principe de l'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste dans l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée.

Le montant prévu était de 1 100 000€ pour une exécution à hauteur de 1 089 189,45 euros.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : Ce chapitre ne fait pas l'objet d'une exécution budgétaire.

### **Chapitre 10 : Dotations fonds divers.**

Figure notamment à ce chapitre le remboursement du Fonds de compensation de la TVA de dépenses réalisées en section d'investissement sur l'exercice 2022.

Le montant prévu était de 200 000 euros pour une exécution largement supérieure à hauteur de 501 365,27 euros.

### **Chapitre 13 : Subventions d'investissement.**

Le montant des subventions prévues était de 5 228 870,76 euros. L'exécution faible à hauteur de 1 706 276,02 euros s'apprécie au regard des restes à réaliser important d'un montant de 3 553 972 euros . Ces recettes seront perçues au début de l'année 2024.

**Chapitre 16 : Emprunts.** 1 300 000 euros ont été empruntés sur le budget 2023 conformément à la prévision.

### **Chapitre 040 : opérations d'ordre**

Le montant prévu est de 1 100 000 €, tout comme en section de fonctionnement. Il s'agit des amortissements. Son exécution est d'un montant de 1 089 189,45 euros .

### **Chapitre 041 : opérations d'ordre patrimoniales**

Prévues pour un montant de 50 000 euros, ces opérations d'ordre ont été réalisées à hauteur de 32 400,16 euros et correspondent à l'intégration des frais d'études.

### **Chapitre 041 : cessions patrimoniales**

Prévus pour un montant de 250 000 euros celles ci n'ont pas été réalisées en 2023 mais le seront sur 2024.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **Chapitre 001 : résultat d'investissement reporté**

La réalisation s'élève à (-) 1 680 335,68 € et sera reportée au BS 2024.

### **Chapitre 10 : Taxe d'aménagement**

Cette dépense était évaluée à 20 000 €, celle ci n'a pas été suivie d'effet.



### **Chapitre 16 : Remboursement des emprunts.**

Figurent à ce chapitre le remboursement en capital des emprunts et le montant des intérêts courus non échus. Le montant calculé du remboursement anticipé était de 1 318 181,01 € pour une exécution à hauteur de 1 266 085,17 euros.

### **Chapitre 20 : immobilisations corporelles**

Le montant prévu était de 187 450,20 euros pour une exécution de 62 390,23 euros tout comme les 21,23 et les recettes d'investissements ce compte s'apprécie au regard des restes à réaliser qui en dépenses représentent 958 450 euros.

### **Chapitre 21 et 23 : immobilisations : Travaux d'Investissement**

Avec une prévision totale de 9 830 667,47 euros exécuté pour 76% les dépenses s'établissent à un montant total de 7 516 676,87 euros soit un niveau beaucoup plus élevé que les années précédentes. Ce montant élevé s'explique par l'impact de la rénovation de l'école Godeau.

